

Bruxelles : 25 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNEB, secteur professionnel du Bien-Être demande au Comité de concertation de ce vendredi de déconfiner l'ensemble du secteur y compris le [Wellness privatif](#) !

L'UNEB se réjouit pour ses milliers de professionnels que la reprise de leurs activités est proche étant entendu que le déconfinement du secteur a été confirmé encore cette semaine, par le Ministre des Indépendants. Elle rappelle que cette période de fermeture a été particulièrement difficile pour le secteur qui a dû faire au-delà de la fermeture pure et simple, également l'impasse sur des moments clés commercialement très importants comme la fête des mères, les fêtes de fin d'année ou encore la Saint Valentin !

L'UNEB demande par ailleurs que [l'ensemble du secteur soit bien déconfiné](#). En effet, le secteur est divers et varié. Cela va de l'institut de beauté aux salons de massage en passant par l'onglerie, les bancs solaires mais aussi [l'ensemble du Wellness](#).

« Il ne faudrait pas » rappelle la Présidente de l'UNEB, Laurence Wuytens « que comme lors du 1er déconfinement, les thermes et spas privatifs soient encore une fois mis de côté injustement et sans réelles justifications. »

L'UNEB rappelle aux virologues qu'il faut clairement différencier les saunas, jacuzzis et hammams privatifs des mêmes installations « publiques ».

Les différences sont essentielles et elles justifient donc un régime différent.

Les centres privés très largement tenus par des indépendants sont des installations qui ne fonctionnent que sur rendez-vous et donc ces derniers peuvent être espacés suffisamment pour permettre après chaque prestation, la désinfection systématique de tout le matériel.

Autre point essentiel et différenciant des centres Wellness « publics » est que dans ces centres privés, le client ne côtoie aucune autre personne hors de sa bulle sociale. Y compris dans les piscines. Il s'y rend exclusivement avec le membre de sa bulle sociale (compagnon, mari, épouse, enfants...) comme à la maison. Il n'y a donc aucun risque de contamination externe.

L'Uneb souhaite rappeler également que :

- pour les saunas : le virus ne survit pas à la chaleur du sauna plus de quelques minutes ;
- pour les jacuzzis en usage privatif : le risque est identique aux piscines (qui elles sont aujourd'hui ouvertes) ;
- quant aux hammams, ils sont désinfectés entre chaque réservation.

Le secteur rappelle donc les réalités de terrain que les décideurs ne connaissent pas lorsqu'ils prennent leurs décisions.

L'UNEB a fait tout le nécessaire pour bien les informer depuis.

Laurence Wuytens martèle encore que les professionnels du secteur ne pourraient pas comprendre des décisions qui ne tiendraient pas compte de la réalité de terrain et qui sanctionneraient par méconnaissance, dès lors, toute une série d'acteurs indépendants qui sont, par leur caractéristiques, en totale capacité de faire respecter les mesures de sécurité sanitaire pour le bien de leur clientèle.

Contact presse :

Laurence Wuytens, Présidente UNEB

tél : +32 479 44 30 20
